

■ ■ **Notice de pose**

■ ■ **AT-Lugano Dalles de moquette plombantes**

OBJECT CARPET

Obligation de contrôle

Avant la pose, la marchandise doit être contrôlée pour vérifier la quantité, une éventuelle décoloration et l'absence de défauts. Après le début de la pose et la découpe de la marchandise livrée, toute réclamation pour vices apparents est exclue.

Préparation/stockage

En cas de stockage intermédiaire, il ne faut pas empiler plus de 10 cartons les uns sur les autres. Après le contrôle, les dalles acoustiques AT à poser doivent être disposées dans les pièces concernées pendant 24 heures pour l'acclimatation et déballées avant la pose. La température ambiante doit être d'au moins

18°C et l'humidité relative de l'air ne doit pas dépasser 65%.

Les dalles acoustiques AT d'une unité spatiale fermée doivent être posées par lots et dans le même sens, à l'exception de certains motifs de pose. Le numéro de lot, la qualité et la couleur sont indiqués sur chaque carton. Le sens de poils est indiqué par une flèche au dos des dalles.

Sols à couvrir

Veillez noter au préalable que le support doit être préparé conformément à la norme ATV/DIN 18365 VOB Partie C "Travaux de revêtement de sol", aux exigences de la norme DIN 18202 (tolérances de planéité) et aux recommandations de construction respectives des fournisseurs de matériaux. Les surfaces à couvrir doivent être sèches, solides, planes, dépourvues de poussière et exemptes de fissures et d'agents de séparation. Elles doivent se conformer aux normes et règlements de construction applicables tout en respectant les règles du métier.

Pour que le support soit prêt pour la pose, la teneur en humidité doit être de 2,0 CM-% pour les chapes en ciment et de 0,5 CM-% pour les chapes en sulfate de calcium.

Veillez enlever complètement les résidus de vieux revêtements de sol. Les supports respectifs correctement et professionnellement préparés doivent être prétraités avec un primaire approprié, puis traités avec un mastic approprié d'au moins 2 mm d'épaisseur.

Températures de traitement/climatisation

Les exigences minimales en matière de climat ambiant doivent être respectées avant, pendant et après la pose. La température ambiante doit être d'au moins 18 °C avec une humidité relative de l'air de 65% maximum. La température de surface du support à poser ne doit pas descendre en dessous de 15 °C. Avant la pose, le produit à travailler doit être acclimaté en conséquence.

Adhésifs appropriés

Les dalles acoustiques AT sont systématiquement collées, pour éviter tout déplacement et afin de garantir leur durabilité ainsi que leurs propriétés. À cette fin, des adhésifs permanents sont utilisés pour la pose de dalles avec support textile, ceux-ci offrant une bonne stabilité dimensionnelle. **(Ne pas utiliser de colle universelle)**

Fabricant	Fixation **
Thomsit www.thomsit.de	T 425
Kiesel Bauchemie GmbH www.kiesel.com	Okatmos® Star150 plus
Uzin Utz AG www.uzin.de	Uzin U 2100
Wulff GmbH & Co. KG www.wulff-gmbh.de	HV 9, HL 1
Mapei GmbH www.mapei.com	Ultrabond Eco Fix Ultrabond Eco Tack TX+

* convenable pour les qualités avec le dos Welltex® Akustik

** convenable pour les qualités avec le dos Welltex® Akustik Plus

Important:

L'adhésif appliqué sur les surfaces à couvrir doit être complètement sec avant la pose pour éviter toute adhérence. Cela empêcherait une absorption facile ultérieure des dalles acoustiques AT.

Lors de l'application de l'adhésif sur des systèmes de faux plancher, il faut veiller à ce que l'adhésif ne parvienne pas entre les panneaux du faux plancher. Cela peut rendre plus difficile l'enlèvement des panneaux de faux plancher à une date ultérieure; le cas échéant, les joints des panneaux doivent être masqué au moyen d'un ruban adhésif. La pose sur les systèmes de faux plancher est toujours effectuée avec des bords décalés par rapport aux panneaux de faux plancher. Cela permet d'assurer une couverture optimale.

Pose sur faux plancher

Dans le cas d'une pose sur faux plancher, les dalles doivent également être fixées sur toute leur surface. La pose a par principe lieu en décalant les arêtes par rapport aux dalles de faux plancher. Cela permet un recouvrement optimal - et l'évitement de rainures favorisant la poussière.

Pose parallèle ou joints croisés

Les dalles sont posées dans le même sens avec des joints croisés.

Indications de pose pour la collection Freestyle

Le principe de design original de la collection FREESTILE repose sur le fait que chaque dalle de moquette est posée librement, sans lien ni continuité du motif. Grâce à cette spécificité d'agencement, le résultat final est toujours unique et il n'y a donc pas deux sols identiques. Pour un agencement harmonieux du sol, il est souhaitable de ne PAS poser deux dalles identiques côte à côte ; autrement dit, il faut veiller à bien mélanger les motifs pendant la pose et à éviter toute continuité de motif entre deux dalles. De plus, les dalles doivent toujours être posées dans un sens donné, ce qui impose certaines règles en matière de rotation : ainsi, des rotations à 180 degrés sont possibles tandis que des rotations à 90 degrés ne sont pas prévues pour ce revêtement design. Les dalles FREESTILE se posent systématiquement avec des joints en croix.

Platins de meubles

Nous recommandons exclusivement les patins en textile (comme par exemple, «scratch-no-more» de Dr. Schutz !). N'utilisez pas de patins en plastique, en métal ou autres matériaux rigides - ils pourraient provoquer une abrasion indésirable sur votre sol.

Roues des chaises pivotantes

Roues dures pour revêtements de sol textiles, roues souples pour revêtements de sol non-textiles. L'utilisation de roues inappropriées entraînera des dommages du revêtement de sol. Veuillez noter que le fournisseur n'a aucune influence sur ce fait.

Remarque générale

Les informations ci-dessus, en particulier les suggestions concernant le traitement et l'utilisation de nos produits, sont basées sur nos connaissances et notre expérience. Aucune responsabilité ne peut être assumée ni sur la base de ces informations ni sur la base d'un conseil verbal. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications dans le cadre du progrès technique.